

# Politique sur les crédits

## I. Émission de crédits

---

Le mode de remboursement par défaut du Club est par crédit au compte Splex- Les crédits sont émis selon la politique de remboursement ou en compensation de service rendue au Club (AP).

Il est possible de consulter son solde créditeur à tout moment en allant dans la section Mes finances.

## II. Modalités d'utilisation

---

Il est possible d'utiliser les crédits au compte Splex pour payer n'importe quel activité, événement ou inscription faite à Patinage Candiac.

## III. Paiement de solde créditeur

---

Il est possible de demander le remboursement du solde créditeur au compte Splex en tout temps lorsque le solde est supérieur ou égal à 50\$. Sinon, durant la saison Automne-Hiver, le crédit restera au compte. Par la suite, le crédit pourra être remboursé si un avis par courriel est envoyé au/à la trésorier(ière) selon les modalités suivantes. \*

1. Après le 15 mars et avant le 30 avril
  - a. Le paiement de solde créditeur sera fait uniquement sur demande si le patineur n'est pas inscrit au spectacle ou à l'école de printemps.
2. Après le 1<sup>er</sup> mai
  - a. Toutes les demandes seront acceptées si le patineur n'est pas inscrit à l'école de printemps.
3. À tout moment
  - a. Si le patineur ne fait ou ne fera plus parti de Patinage Candiac et qu'il ne s'inscrira pas à une autre activité, cours ou événement.

## IV. Mode de paiement du solde

---

Le paiement du solde se fera selon les informations au compte Splex. Ainsi, le premier mode disponible sur cette liste sera utilisé, sans exception :

1. Par carte de crédit
2. Par chèque (paiement fait par virement).

\* Vous trouverez le courriel sur [patinagecandiac.ca](mailto:patinagecandiac.ca) sous Le Club dans la section conseil d'administration